

Règles des prêtres missionnaires de la Compagnie de Marie

Fin particulière de la Compagnie

[1] 1. On ne reçoit en cette Compagnie que des prêtres déjà formés dans les séminaires. Ainsi les ecclésiastiques des ordres inférieurs en sont exclus jusqu'à ce qu'ils aient reçu le sacerdoce. Il y a cependant à Paris un séminaire où les jeunes ecclésiastiques, qui ont vocation aux missions de la Compagnie, se disposent par la science et la vertu à y entrer.

[2] 2. Il faut que ces prêtres soient appelés de Dieu à faire des missions sur les traces des pauvres Apôtres, et non à vicarier, régir des cures, enseigner la jeunesse ou former des prêtres dans les séminaires, comme font tant d'autres bons prêtres qui sont appelés de Dieu dans ces saints emplois.

Par conséquent ils fuient ces emplois comme contraires à leur vocation apostolique, afin de pouvoir toujours dire avec Jésus-Christ: *pauperibus evangelizare misit me Dominus* (Lc 4, 18) ou avec les Apôtres: *non misit me Dominus baptizare sed evangelizare* (1 Co 1, 17), et ils regardent comme une fine tentation les occasions qui se présentent incessamment d'aider les peuples par ces voies. C'est le change ou le détour qu'ont malheureusement pris plusieurs saintes communautés, qui ont été établies dans ces derniers siècles par le saint esprit de leurs fondateurs pour faire des missions, et cela sous prétexte d'un plus grand bien. Les unes se sont appliquées à instruire la jeunesse, les autres à former des prêtres et ecclésiastiques; et si elles font encore quelques missions ce n'est que par accident et comme en passant. La plupart des membres de ces communautés sont des années entières sédentaires, pour ne pas dire solitaires, en leurs maisons de ville ou de campagne, qui ont pour devise: «*habitatores quietis*», au lieu que la devise des vrais missionnaires, comme saint Paul, est de pouvoir dire en vérité comme lui: «*Instabiles sumus*» (1 Co 4, 11).

[3] 3. On n'y reçoit point de prêtres malsains et trop âgés, c'est-à-dire après soixante ans, étant pour lors hors des combats que les missionnaires, comme de vaillants champions de Jésus-Christ, doivent livrer sans cesse aux ennemis du salut. Si cependant quelque prêtre de la Compagnie devient par l'âge ou la maladie hors d'état d'aider aux missions, il se repose dans une maison que la Compagnie a pour ce sujet.

[4] 4. On y reçoit cependant des Frères laïques pour avoir soin du temporel, mais qui soient détachés, vigoureux et obéissants, prêts à faire tout ce qu'on leur ordonnera.

[5] 5. Il faut que les uns et les autres soient sans bénéfices, mêmes simples, et sans biens temporels, même de patrimoine; et s'ils en ont avant d'entrer dans la Compagnie, ils laissent leurs bénéfices entre les mains des présentateurs et leurs biens à leurs parents ou aux pauvres, selon l'avis d'un homme sage, faisant ainsi échange de leurs biens de patrimoine en celui de Dieu même qui est celui de la divine Providence et qui est inépuisable.

[6] 6. Ainsi détachés de tout emploi et de soin de tout bien temporel capable de les arrêter et fixer, ils sont légers pour courir avec les saint Paul, les saint Vincent Ferrier, les saint François Xavier et les autres Apôtres partout où Dieu les appellera, soit dans les villes, soit dans les campagnes, soit dans un gros bourg, soit dans une petite bourgade, soit dans un évêché, soit dans un autre, soit auprès, soit au loin, toujours tout prêts à dire à l'appel de l'obéissance: *paratum cor meum, Deus, ecce adsum, ecce venio*; sans jamais pouvoir dire ce que disent tous les jours en leur manière tant de prêtres de terre, tant de bénéficiers de graisse, tant d'ecclésiastiques du plaisir, tant d'hôtes du repos: *emi, emi... duxi, etc., ideo non possum, non possum. Habe me excusatum* (Lc 14, 18-20).

[7] 7. Quoiqu'ils ne limitent pas la grâce de Dieu ni leur zèle dans les seules campagnes, comme les missionnaires de Monsieur Vincent, et qu'ils aillent indifféremment faire la mission, dans les villes comme dans les campagnes, selon la volonté de Dieu marquée par leurs supérieurs, ils participent cependant aux plus tendres inclinations du Coeur de Jésus, leur modèle, qui disait: *pauperibus evangelizare misit Dominus*; ce qui les fait ordinairement préférer la campagne à la ville et les pauvres aux riches.

[8] 8. Pour être engagés pour toujours dans la Compagnie, ils font des vœux simples de pauvreté et d'obéissance pour un an entre les mains du supérieur; lesquels vœux ils renouvellent tous les ans; et, au bout de cinq années non interrompues hors de la Compagnie, s'ils se trouvent et si on les juge bien appelés de Dieu dans la

Compagnie, ils font les deux vœux de pauvreté et d'obéissance pour toujours; lesquels vœux n'étant que simples, ils pourraient pour des raisons légitimes en obtenir dispense de l'Évêque pour sortir de la Compagnie; et, de son côté, la Compagnie selon le droit qu'elle se réserve, pourrait retrancher, même après son second vœu, un de ses membres, s'il venait à se corrompre de telle manière qu'il fût une occasion de scandale plutôt que d'édification malgré les remèdes qu'on aurait pu y apporter. Ces deux conditions sont tacitement apposées à ce dernier vœu, comme elles le sont aux vœux de plusieurs communautés.

[9] 9. Jamais la Compagnie ne se charge d'écolier ni de pensionnaire ecclésiastique ou laïque, quand il y voudrait donner tout son bien.

Leur détachement ou pauvreté évangélique

[10] 1. Comme il a été dit, n'ayant ni bien de patrimoine, ni revenu de bénéfice, ce qui est contraire au détachement apostolique, ils n'ont de ressource que la divine Providence, qui les entretient par qui et de la manière qu'il lui plaît.

[11] 2. Ils n'ont dans la Compagnie aucun argent ni meuble en propre, ni en cachette, ni en public, la communauté leur fournissant tout ce qui est nécessaire pour leur vêtement et leur nourriture, selon que la divine Providence le fournit elle-même à la communauté.

[12] 3. La Compagnie n'a et ne peut avoir en propre que deux maisons dans le royaume; la première à Paris pour former des ecclésiastiques à l'esprit apostolique; la seconde hors de Paris, en une Province du royaume, pour s'y aller reposer lorsqu'on est hors du combat, et pour y finir ses jours dans la retraite et la solitude, après en avoir passé les plus beaux, à la conquête des âmes.

La Compagnie peut recevoir des mains de la divine Providence les autres maisons qu'on lui donnera, dans les différents diocèses où Dieu l'appellera; mais elle n'en recevra que la jouissance, comme un locataire dans une maison, ou seulement la demeure comme un étranger dans une auberge. Si personne ne veut lui donner de maison, elle n'en demandera point; elle se contentera d'en louer quelqu'une, à la campagne plutôt qu'à la ville. Mais si quelque personne charitable lui fait don de quelque maison, elle en laissera le domaine par écrit entre les mains de l'Évêque du lieu et de ses successeurs, et n'en conservera que la jouissance: l'Évêque et ses successeurs ayant par là tout pouvoir et tout droit d'ôter la dite maison aux dits missionnaires, s'ils venaient avec le temps à y demeurer sédentaires et à ne pas remplir leurs devoirs; et ils peuvent appliquer la dite maison à d'autres usages de charité plus utiles au public, sans cependant qu'ils puissent s'en appliquer les fruits.

Par ce moyen les missionnaires ne sont fondés en aucun lieu selon que le sont ordinairement les communautés les plus régulières; mais en échange ils seront plus solidement fondés en Dieu seul, s'ils s'abandonnent toujours sans réserve aux soins de sa Providence. Par ce moyen, ils ne seront point distraits de leurs emplois apostoliques par les tailles, les redevances, les procès et les guerres qui suivent comme nécessairement les domaines des terres et des maisons. Par là encore, ils sont avertis de ne regarder, comme des pèlerins et étrangers, les maisons où on les reçoit, que comme des auberges desquelles ils sortent quand ils ont fait leurs affaires nécessaires pour courir toujours: *posui vos ut eatis* (Jn 15, 16).

[13] 4. Pendant le temps que dure la mission qu'ils font, ils ne peuvent recevoir aucun argent en aumône de ceux auxquels il font la mission; mais, après la mission finie, ils peuvent recevoir par les mains du Supérieur les aumônes de pure charité ou de reconnaissance qu'on leur présentera.

[14] 5. Il leur est absolument défendu, soit pendant la mission soit après, de demander à personne directement ou indirectement, ni argent, ni pain, ni quelque autre chose que ce soit, se fiant entièrement pour toutes choses sur les soins de la divine Providence qui ferait plutôt un miracle que de manquer aux besoins de ceux qui se fient en Elle. Il ne leur est pas cependant défendu de dire, en public ou en particulier, de dire leur état de providence et leurs règles sur ce sujet.

[15] 6. Ils disent, comme les religieux de la Compagnie de Jésus, toutes leurs messes gratis, pour ceux et celles qui leur en demandent; ils peuvent même s'en charger jusqu'à une trentaine et non plus; mais si on veut leur en donner quelque reconnaissance ou rétribution, ils la font recevoir, après la mission ou même pendant la mission, par les mains du Directeur ou de l'Économe.

Pour le Directeur de la mission, [il] ne doit ordinairement dire ses messes que pour les bienfaiteurs des missionnaires et des pauvres; et il ne manque pas d'en avertir le public.

[16] 7. Quand ils vont en mission, le Directeur ou l'Économe porte avec soi quelque argent d'aumône, s'il en a, pour aider à réparer les églises et à nourrir les pauvres des lieux où ils vont; et, en cas que les peuples, à cause de leur dureté ou pauvreté, ne veuillent pas leur donner le nécessaire, ils pourront s'en servir pour leur entretien et nourriture; et tant s'en faut que cette industrieuse économie soit contraire à l'abandon à la providence, qu'au contraire elle lui sert d'instrument pour aider les missionnaires et d'aiguillon aux peuples pour contribuer à la réparation des églises et à l'entretien des pauvres; outre que c'est l'exemple que Notre-Seigneur nous a donné, ayant une bourse commune *pro suis pauperumque usibus*, pour ses besoins et ceux des pauvres.

[17] 8. Si quelque prêtre apporte quelque argent avec soi, en entrant dans la Compagnie, il le met tout sans réserve dans la bourse de la Providence. Si après son entrée dans la Compagnie, ses parents ou amis lui font quelque aumône ou lui donnent quelque rétribution de messes sans l'avoir demandée, il l'incorpore de même dans la bourse commune pour être appliquée aux besoins de toute la communauté, sans en prétendre aucun fruit particulier ni aucun privilège singulier, tout de même que celui qui n'a rien apporté et auquel on n'a rien demandé.

[18] 9. Si le missionnaire, soit avant soit après ses vœux, vient à sortir, par sa tête, sans permission ou par une désobéissance formelle, hors de la Compagnie, il ne redemandera aucune partie ni aucun dédommagement de ce qu'il a donné par aumône à la Compagnie des pauvres volontaires; mais, s'il sort malgré lui pour quelque faute considérable qui ne soit pas une désobéissance formelle, on lui tiendra compte, au moins en partie, de ce qu'il a donné, ses dépenses déduites.

Leur obéissance

[19] 1. Ils obéissent à leurs supérieurs et leurs règles, entièrement sans partage; promptement sans délai; joyeusement sans chagrin, aveuglément sans raisonnement, et saintement pour Dieu seul. C'est ce qui est bientôt dit, mais le plus difficile à exécuter vu le torrent du monde, même ecclésiastique, qui suit sa propre volonté; vu la corruption de la propre volonté, qui n'aime qu'à faire ce qu'il lui plaît et parce qu'il lui plaît. C'est cependant cette obéissance qui est en cette Compagnie, comme en celle de Jésus, le fondement et le soutien inébranlable de toute sa sainteté et de tous les fruits que Dieu fait et fera par son ministère.

[20] 2. Ils obéissent à leur directeur, qui est toujours de la Compagnie, pour la conduite de leur conscience, répandant leur cœur devant lui comme de l'eau avec une entière confiance, ne faisant ni n'omettant rien de considérable sans le lui avoir découvert et sans en avoir reçu l'approbation et la permission.

[21] 3. Ils obéissent au supérieur de la Compagnie en toutes choses grandes et petites, soit qu'elles soient prescrites par la règle ou non, soit pour l'application aux emplois, soit pour le bon ordre de la Compagnie.

[22] 4. Ils obéissent à l'évêque dans le diocèse duquel ils sont, aux grands Vicaires et autres supérieurs ecclésiastiques qui tiennent la place de l'évêque, au curé de la paroisse dans laquelle ils font la mission; ils obéissent à tous ces supérieurs en toutes les choses qui regardent l'extérieur, et le lieu, le temps et les autres circonstances des missions, qui sont indifférentes en elles-mêmes et qui deviennent très salutaires et très importantes quand elles sont réglées par l'obéissance.

Si quelque supérieur ecclésiastique leur commandait quelque chose qui soit contraire à leurs règles les plus importantes et à leurs vœux, ils ne seraient pas obligés de leur obéir; mais, s'il leur défend ou commande ou même conseille fortement des choses qui ne sont pas beaucoup importantes en elles-mêmes, quoiqu'ils n'aient pas coutume de les faire ou de les omettre, ils en passeront sans balancer par l'avis du supérieur, qui rend la chose, en cette occasion, et plus sanctifiante et plus importante.

[23] 5. Chacun se rend fidèle à remplir les devoirs de l'emploi qui lui est confié, sans s'ingérer à prendre connaissance et vue sur celui d'un autre, à moins qu'il n'y soit contraint par la sainte obéissance.

[24] 6. Ils obéissent aux plus petites règles de la communauté avec une entière exactitude, les regardant toutes comme la prunelle des yeux de Jésus-Christ; et c'est en cette fidélité qu'ils font voir que c'est le Saint-Esprit qui les conduit et non pas l'esprit du monde, qui n'estime, même dans la vertu, que ce qui brille et que ce qui a le nom de grand.

[25] 7. Ils regardent la désobéissance formelle ou obstinée à un supérieur, même en petite chose, comme le plus grand crime qu'on puisse commettre dans la Compagnie et comme peut-être le seul, qui mérite exclusion de la communauté, quelqu'âgé et quelque saint qu'on soit d'ailleurs.

[26] 8. Ils sont si pénétrés d'estime et d'amour pour cette divine vertu qu'ils lui sacrifient le corps, la santé, la vie et toutes choses, lorsqu'elle commande des choses bonnes et possibles, quoique d'ailleurs très difficiles et très amères à la nature. C'est pourquoi, quand ils viennent à reconnaître les fautes publiques ou secrètes qu'ils ont faites par surprise ou tentation contre cette divine vertu, ils s'en punissent aussitôt et en demandent pénitence au supérieur.

[27] 9. Il leur est cependant permis de déclarer ingénument et simplement les raisons qu'ils ont de ne pas omettre ou entreprendre ce qu'on leur commande; mais aussi, après qu'ils les ont déclarées, si on ne fait aucune attention à leurs raisons il leur est ordonné d'obéir aveuglément et promptement, sans dire pourquoi et comment, et non seulement de volonté mais encore d'esprit et d'entendement, croyant, malgré ses vues particulières, que ce que le supérieur a défendu ou ordonné est absolument le meilleur devant Dieu.

Leurs oraisons et exercices de piété

[28] 1. Ils font en tout temps tous les jours au moins une demi-heure d'oraison le matin.

[29] 2. Ils récitent le saint Rosaire tout entier, tous les jours, et la Petite Couronne de la Sainte Vierge, en différents temps de la journée, à leur commodité, afin d'attirer, par cette pratique venue du ciel, la bénédiction divine sur leurs personnes et leurs ministères comme ils expérimentent tous les jours.

[30] 3. Ils célèbrent ordinairement tous les jours la Sainte Messe avec préparation convenable avant de la dire et avec au moins une demi-heure d'action de grâces après l'avoir dite, regardant comme une fine et ordinaire tentation ce qui pourrait les empêcher de faire cette demi-heure d'action de grâces, *car, qui sibi nequam, cui alii bonum erit* (Si 14, 5)?

[31] 4. Ils récitent en commun leur bréviaire, qui est le romain, autant que leurs emplois des missions le leur permettent; et, s'ils sont obligés de le réciter en particulier, c'est toujours avec modestie, attention et dévotion exemplaire.

[32] 5. Ils font tous les jours environ un quart d'heure d'examen particulier en commun avant le dîner.

[33] 6. Ils font par mois, quand ils sont de retour de leurs missions, au moins un jour de retraite, n'y vaquant qu'à l'oraison et à la pénitence.

[34] 7. Ils font leurs repas avec silence, amour, modestie et sobriété; et s'ils sont obligés de parler pendant les repas, c'est tout bas et en peu de mots.

[35] 8. Au retour de leurs missions, pendant le repos que la divine Sagesse leur accorde et leur conseille, *venite seorsum et requiescite pusillum* (Mc 6, 31), ils s'appliquent à l'étude pour se perfectionner de plus en plus dans la science de la chaire et du confessionnal.

[36] 9. On ne leur prescrit par règle aucune pénitence corporelle; on les laisse pour cela à leur ferveur, conduite par l'obéissance; seulement ils font abstinence de viandes le mercredi et jeûnent le vendredi, ou le samedi, et on ne leur présente ces deux [jours] au soir que des viandes propres de collation.

Leur mépris du monde

[37] 1. Ils n'ont ni les sentiments du monde dans leur esprit, ni ses maximes dans leur coeur, ni ses modes dans leur conduite.

[38] 2. Leur devise est: *nolite conformari huic saeculo nequam* (Rm 12, 2). C'est pourquoi ils évitent autant qu'ils peuvent, sans blesser la charité ni l'obéissance, ce qui ressent l'esprit du monde, comme la perruque et la calotte, les manchons et les gants, les ceintures volantes, les souliers mignons, les étoffes précieuses, les chapeaux

lustrés, le tabac en poudre ou autrement, etc.

[39] 3. Ils ne condamnent pas absolument ceux qui par bienséance ou par nécessité ceux qui dans le monde se servent de ces choses, mais ils répondent à ceux qui les y veulent porter: *nos talem consuetudinem non habemus* (1 Co 11, 16). Et comme ils font une profession ouverte par leur ministère de combattre le monde antéchrist et ennemi de la vertu, ils s'en éloignent le plus qu'ils peuvent même dans les choses indifférentes qui pourraient peu à peu les en approcher: *qui spernit modica paulatim decidet* (Si 19, 1).

[40] 4. Ils n'affectent cependant aucune singularité dans leur extérieur; et ils tâchent, selon que la divine Providence, leur mère nourricière, le leur fournit, d'être habillés comme le commun des bons ecclésiastiques et particulièrement ceux du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris, n'ayant ni collet, ni chapeau, ni manteau ni autre vêtement distingué des autres.

[41] 5. Ils ne vont jamais, pendant le temps des missions, manger chez des particuliers, sinon une ou deux fois chez Monsieur le Curé du lieu; et, hors le temps des missions, ils y vont très rarement et avec un privilège spécial du supérieur.

[42] 6. Ils n'écrivent ni ne reçoivent aucune lettre qu'ils ne la mettent entre les mains du supérieur, qui la lira, s'il le juge à propos.

[43] 7. Ils vont dans leurs missions, autant qu'ils peuvent, à pied, à l'exemple de Jésus-Christ et des hommes apostoliques; mais dans leurs infirmités ou les grandes difficultés des chemins, ils ne font point difficulté de prendre les aides que la divine Providence leur fournit.

Leur charité envers le prochain

[44] 1. Ils ont les uns pour les autres une charité prévenante et pleine de bonne volonté, cherchant l'occasion de se faire plaisir l'un à l'autre; pleine de respect, se prévenant d'honneur les uns les autres, pleine de patience, se supportant les uns les autres dans leurs défauts.

[45] 2. Cette reine de toutes les vertus est la reine et la supérieure de la Compagnie pour gouverner avec sa baguette toute d'or; elle en est la vie, le lien et la gardienne; l'orgueil, la suffisance et l'esprit d'intérêt en étant bannis: *limen obi, vivax imperat intus amor*.

[46] 3. Ils ont une joyeuse et cordiale charité envers tout le monde, particulièrement envers leurs ennemis, leur rendant le bien pour le mal et priant Dieu pendant huit jours pour celui qui leur aura fait quelque notable injure, bien loin de s'en plaindre, d'en mal parler, et de s'en venger.

[47] 4. Ils ont un soin particulier des pauvres, dans les missions et hors des missions, ne leur refusant jamais la charité, soit corporelle, s'ils le peuvent, soit spirituelle, quand il ne diraient pour eux qu'un Ave Maria.

[48] 5. Après chaque catéchisme ils font dîner tous les pauvres de la paroisse qui ont assisté au catéchisme; et ils en font tous les jours soir et matin manger un à leur table.

[49] 6. Ils tâchent d'accomplir fidèlement ces paroles toutes charitables du grand Apôtre: *omnia omnibus factus sum* (1 Co 9, 22), devenant tout à tous par charité dans les choses indifférentes sans donner dans les modes du monde et sans rien relâcher de son devoir.

Pratiques de leurs missions

[50] 1. Ils font toutes leurs missions à l'abandon à la Providence, ne prenant aucune fondation pour aucune mission à l'avenir, comme font quelques communautés de missionnaires fondées par le Roi ou par des particuliers; et cela pour quatre principales raisons:

La première, parce que c'est l'exemple que Jésus-Christ, les Apôtres et les hommes apostoliques nous en ont

donné;

La seconde, parce que Dieu rend au centuple dès ce monde et donne souvent (comme l'expérience fait connaître) la grâce de la conversion à ceux et celles qui font la charité aux missionnaires, pour les récompenser de leurs aumônes: *date et dabitur vobis* (Lc 6, 38).

La troisième, parce qu'il se fait, par cette mutuelle charité, un gain et une union admirable des coeurs des auditeurs avec celui du prédicateur et des missionnaires; la charité engendre la charité;

La quatrième, parce que la grâce d'une mission faite ainsi à la Providence et dans une si grande dépendance d'un public - ce que la nature orgueilleuse refuit infiniment - est sans comparaison plus abondante et plus puissante pour convertir les âmes que celles des missions fondées, où les missionnaires sont dans une espèce d'élévation et d'indépendance, qui flattent l'orgueil et qui, en leur procurant de l'honneur, ne leur en procurent pas plus d'amour du prochain et de grâce de Dieu; il faut avoir expérimenté ces deux manières de faire les missions pour le connaître.

[51] 2. Quand ils trouvent une personne assez charitable pour vouloir défrayer elle seule toute la mission, ils la remercient de sa charité, sans la recevoir, et ils la prient seulement de leur donner ce qui lui plaira, pendant le temps de la mission, lorsqu'ils seront exposés à la merci du public; parce qu'il n'est pas à propos que, par sa charité entière, elle détruise l'abandon à la Providence, que les missionnaires professent pour le bien même du public.

[52] 3. Ils vont, un ou deux, quand ils peuvent, quinze jours avant que la mission commence, l'annoncer, afin que par cette annonce qui doit être pathétique: 1^o ils fassent cesser le péché; 2^o ils préparent les voies à Jésus-Christ, comme faisaient les disciples que Jésus-Christ envoyait deux à deux dans les lieux où il devait venir; 3^o ils embrassent la prière pour mériter la grâce de la mission, leur inspirant à cet effet de réciter tous les jours le chapelet ou le rosaire. Par ce moyen, quand on arrive, on trouve tout bien disposé.

[53] 4. Ils proportionnent le nombre des personnes auxquelles ils font la mission, au nombre de missionnaire qu'ils sont; car, qui trop embrasse, mal étreint. Ainsi, ils ne font la mission qu'à une paroisse, si elle est grande, ou à un certain nombre de petites paroisses voisines les unes des autres; et ils ne reçoivent point, que par un privilège spécial du supérieur, aucuns paroissiens des autres paroisses qui ne sont pas marquées pour la mission. Je n'entends pas qu'on les rejette de l'audience de la prédication, puisque l'église et la parole de Dieu sont pour tout le monde; mais on ne les entend point en confession, afin par ce moyen que les paroissiens de la paroisse dans laquelle ils sont entretenus, soient plus saintement pressés à se confesser, sans qu'ils puissent se plaindre justement qu'on confesse ceux des paroisses étrangères avant eux chez qui [se] tient la mission.

[54] 5. Ils prêchent soir et matin régulièrement, les jours ouvriers, à la commodité des peuples, qu'ils tâchent de prendre; et leur prédication ne doit durer ordinairement que trois quarts d'heure et ne pas passer une heure. Ils prêchent les jours de fête, outre ces deux fois, encore une fois à la grand-messe, et à une heure environ après-midi, ils font une conférence pour instruire le peuple.

[55] 6. Cette conférence est une instruction familière par demande et par réponse sur les vérités de la religion. Ils peuvent prendre une matière particulière de la conférence, en parler succinctement et puis laisser un autre missionnaire proposer des questions pratiques, en peu de mots et sérieusement, sur la matière proposée; ils peuvent aussi permettre à tout le peuple de proposer ses difficultés, soit sur cette matière soit sur une autre, pourvu que le missionnaire, qui fait la conférence, soit prêt sur tout. Cette dernière manière est la plus hardie et la plus utile au peuple.

[56] 7. Le but de leur mission est de renouveler l'esprit du christianisme dans les chrétiens. Ainsi ils en font renouveler les promesses, comme ils en ont l'ordre du Pape, de la manière la plus solennelle, et ils ne donnent l'absolution et la communion à aucun pénitent qu'il n'ait auparavant, avec les autres, renouvelé les promesses de son Baptême. Ils faut avoir expérimenté les fruits de cette pratique pour connaître son prix.

[57] 8. Ils établissent de toutes leurs forces, pendant toute la mission, soit par des lectures au matin, soit dans les conférences, soit dans les prédications, la grande dévotion du Rosaire de tous les jours; et ils agrègent en cette Confrérie (comme ils en ont le pouvoir) tous ceux qu'ils peuvent; et ils leur expliquent les prières et les mystères dont il est composé, soit par leurs paroles, soit par des peintures et images qu'ils ont pour cet effet; et ils leurs donnent l'exemple, récitant tous les jours de la mission le Rosaire tout haut, tout entier, en français, avec les

offrandes des mystères, à trois différents temps: savoir: un chapelet le matin pendant qu'on célèbre la sainte messe, avant la prédication; un second à midi devant le catéchisme, pendant que les enfants s'y rassemblent; et le troisième le soir, avant la dernière prédication. Voilà un des plus grands secrets venus du ciel pour arroser les coeurs de la rosée céleste et leur faire porter le fruit de la parole de Dieu, comme il expérimentent tous les jours.

[58] 9. Ils font faire presque à tout le monde une confession générale; si elle ne leur est pas nécessaire par l'invalidité des confessions précédentes, elle leur [est] toujours utile par l'humilité qu'on y pratique, à moins que ce ne soit à des âmes scrupuleuses, qui sont rares.

[59] 10. Ils ne sont ni trop rigides, ni trop relâchés dans les pénitences et les absolutions, prenant le milieu de la sagesse et de la vérité qui leur est marqué en détail dans la *Méthode uniforme que les missionnaires doivent garder dans l'administration du sacrement de Pénitence pour renouveler l'esprit du Christianisme...* et dans un petit livre manuscrit plus étendu qu'ils ont dans les mains, intitulé le *Veni-mecum du bon missionnaire*.

[60] 11. Le ministère de la prédication de la parole de Dieu étant le plus étendu, le plus salutaire et le plus difficile de tous, les missionnaires s'appliquent incessamment à l'étude et à la prière pour obtenir de Dieu le don de la sagesse, si nécessaire à un vrai prédicateur pour connaître, goûter et faire goûter aux âmes la vérité. Rien n'est si aisé que de prêcher et de prêcher à la mode. Mais que c'est une chose difficile et relevée que de prêcher à l'apostolique; que de parler comme le sage, *ex sententia* ou, comme dit Jésus-Christ, *ex abundantia cordis*, que d'avoir reçu de Dieu, pour récompense de ses travaux et prières, une langue, une bouche et une sagesse à laquelle les ennemis de la vérité ne puissent résister: *mercedem linguam* (cf. Si 51, 30)... *os et sapientiam cui non poterunt resistere omnes adversarii vestri* (Lc 21, 15). A peine de mille prédicateurs - je dirais dix mille sans mentir, - y en a-t-il un qui ait ce grand don du Saint-Esprit; la plupart n'ont que la langue, la bouche et la sagesse de l'homme; c'est pourquoi peu d'âmes sont éclairées, touchées et converties par leurs paroles, quoiqu'ils les aient tirées de l'Écriture sainte et des Pères, quoique les vérités qu'ils prêchent soient très bien appuyées, très bien prouvées, très bien agencées, très bien prononcées, très bien écoutées et applaudies. Leurs sermons sont bien composés, leur langage est trié et choisi, leurs pensées sont ingénieuses, les citations de l'Écriture sainte et des Pères leur sont familières, leurs gestes sont bien réglés, leur éloquence est vive; mais, malheur! tout cela, n'étant qu'humain et naturel, ne produit que de l'humain et du naturel. Une secrète complaisance, qui sort de cette pièce si bien composée et étudiée, sert d'une flèche à Lucifer, l'orgueilleux savant, pour aveugler le prédicateur; une admiration populaire, qui sert de passe-temps aux mondains pendant le sermon et d'entretien après le sermon dans les compagnies, est tout le fruit de leurs peines et de leurs sueurs. Comme ils ne battent que l'air et ne frappent que les oreilles, il ne faut pas s'étonner si personne ne les attaque, si l'esprit du mensonge ne dit mot, *in pace sunt ea quae possidet* (Lc 11, 21); comme le prédicateur à la mode ne frappe point au coeur, qui est la citadelle où ce tyran est renfermé, il ne s'étonne pas beaucoup du grand bruit qu'on mène au dehors.

[61] Mais qu'un prédicateur plein de la parole et de l'esprit de Dieu vienne seulement à ouvrir sa bouche, tout l'enfer sonne l'alarme et remue ciel et terre pour se défendre. C'est pour lors qu'il se fait une sanglante bataille entre la vérité qui passe par la bouche du prédicateur et le mensonge qui sort de l'enfer; entre ceux des auditeurs qui deviennent par leur foi les amis de cette vérité et les autres qui, par leur incrédulité, deviennent les suppôts du père du mensonge. Un prédicateur de cette trempe divine va remuer par ses seules paroles de la vérité, quoique très simplement dites, toute une ville et toute une province par la guerre qu'il y excite; ce qui est une suite du combat terrible qui fut livré dans le ciel entre la vérité de saint Michel et le mensonge de Lucifer, et un effet des inimitiés que Dieu même a mises entre la race prédestinée de la sainte Vierge et la race maudite du serpent. Il ne faut donc pas qu'on s'étonne de la fausse paix, où on laisse les prédicateurs à la mode, et des étranges persécutions et calomnies qu'on livre et qu'on lance contre les prédicateurs qui ont reçu le don de la parole éternelle, tels que doivent être un jour tous les enfants de la Compagnie de Marie, *evangelizantibus virtute multa*.

[62] 12. Le missionnaire apostolique prêche donc avec simplicité, sans artifice; avec vérité, sans fables, ni mensonges, ni déguisements; avec intrépidité et autorité, sans crainte ni respect humain; avec charité, sans blesser personne; et avec sainteté, n'ayant que Dieu seul en vue, sans intérêt que celui de sa gloire, et en pratiquant le premier ce qu'il enseigne aux autres: *coepit Jesus facere et docere* (Ac 1, 1).

[63] 13. Ils évitent en chaire plusieurs écueils, où le démon fait souvent tomber les nouveaux prédicateurs et quelques [autres], sous prétexte de zèle: 1^o la complaisance en ce qu'on dit ou dans le fruit qu'on fait; 2^o la louange de sa prédication qu'on mendie directement ou indirectement après qu'on a prêché; 3^o l'envie qu'on a d'en voir d'autres plus suivis, plus pathétiques, etc.; 4^o la médisance sur quelqu'autre prédicateur écoutée ou débitée; 5^o la colère toute naturelle où on se laisse facilement aller lorsque l'auditeur en donne quelque sujet pendant que le prédicateur prêche; 6^o l'apostrophe directe ou indirecte de son auditeur, soit en le nommant indirectement, soit en le désignant de l'oeil ou de la main, soit en disant des choses qui ne peuvent convenir qu'à sa personne; 7^o la

condamnation continuelle, affectée ou outrée des riches et des grands du monde, des magistrats ou officiers de justice; 8° la censure, la critique ou le détail des péchés des prêtres.

Tous ces excès sont blâmables, capables de révolter les esprits et de faire perdre au missionnaire, quelque saint et bien intentionné qu'il soit, tous les fruits de la parole de Dieu ou du moins une très grande partie.

[64] 14. Il faut qu'un bon prédicateur se regarde dans la chaire comme un criminel innocent sur la sellette où il faut qu'il souffre, sans se venger, les faux jugements de tout un auditoire souvent indisposé contre lui, les censures et les mauvaises interprétations que les savants orgueilleux font de ses paroles, les railleries, les moqueries et les mépris que font les impies de sa personne et enfin toute la calomnie de tout un peuple, faisant consister la force de son zèle, non pas seulement à prêcher avec vigueur, mais à souffrir tous les orages comme un rocher sans plier et même sans s'en remuer davantage, laissant à la vérité qu'il annonce et qui naturellement engendre la haine, la commission de le délivrer du mensonge: *veritas liberabit me* (Jn 8, 32), et qui ne manque jamais de le faire tôt ou tard, pourvu qu'on la laisse faire.

[65] 15. Enfin, qu'ils se souviennent que Jésus-Christ les envoie comme les Apôtres *sicut agnos inter lupos* (Lc 10, 3). Il faut donc qu'ils imitent la douceur, l'humilité, la patience et la charité de l'agneau, afin de changer par ce moyen tout divin les loups mêmes en agneaux.

Règlement de leur temps dans les missions

[66] 1. Ils se lèvent à quatre heures en tout temps, comme les autres missionnaires de la Compagnie de Jésus et de la Compagnie de Monsieur Vincent, à moins que la sainte obéissance ne leur ordonne autrement à cause de leur indisposition.

[67] 2. A 4 heures et demie, si le directeur ne leur prescrit pas quelque emploi particulier, comme célébrer la sainte messe, chanter des cantiques au peuple, faire quelques lectures, etc., ils font une demi-heure d'oraison mentale, récitent les Petites Heures et font la préparation ordinaire à la sainte messe.

[68] 3. A six heures ou environ, selon les temps de la mission, ils célèbrent l'un après l'autre la sainte messe, selon l'ordre que le directeur leur en aura marqué.

[69] 4. Ils se mettent au confessionnal, le plus tôt qu'ils peuvent, devant ou après la prédication, jusqu'à onze heures précises.

[70] 5. La prédication se fait ordinairement en hiver, entre sept et huit et, en été, entre six et sept heures selon la commodité des peuples.

[71] 6. A onze heures au signal que le directeur donne, ils se lèvent promptement de leurs confessionnaux, quoique la confession qu'ils entendent ne soit pas finie, pour faire tous ensemble l'examen devant le repas.

[72] 7. Ils font tout leur repas en commun et en silence, écoutant la lecture de l'Écriture sainte et de quelque bon casuiste qu'on y fait. Le directeur cependant peut, en de certaines occasions de charité et de bienséance, faire cesser la lecture sur la fin du repas afin de parler ensemble de bonnes choses.

[73] 8. Les grâces étant dites, ils font leur récréation ensemble, sans s'écarter sans une permission expresse; et pendant ce temps ils décident quelques cas de conscience, selon les besoins des lieux où on fait la mission et sans faire connaître ceux dont on décide le cas.

[74] 9. A une heure précise, la récréation finit et on récite Vêpres et Complies en commun; et après Vêpres on va au confessionnal, si le supérieur ne donne point d'autre emploi, jusqu'à cinq heures ou environ, selon les différents temps; ensuite, on vient à la maison réciter Matines en commun.

[75] 10. Après Matines, on soupe et on fait ensuite la récréation comme le matin.

[76] 11. Après une heure de récréation on fait la prière commune, on écoute la lecture du sujet d'oraison et ensuite on va se coucher.

[77] 12. A neuf heures ou environ on doit être couché, avec silence et modestie.

[78] 13. Hors les temps des missions, ils ont quasi les mêmes exercices, hormis qu'ils ne se lèvent qu'à cinq heures et emploient le temps de la prédication et de la confession à l'étude, à l'oraison et à la retraite.

Règles du catéchisme

[79] 1. L'emploi de catéchiste étant le plus grand de la mission, celui qui en [est] chargé par l'obéissance applique tous ses soins pour s'en bien acquitter; car il est plus difficile de trouver un catéchiste accompli qu'un parfait prédicateur.

[80] 2. Il tâche de se faire aimer et craindre tout ensemble, en sorte cependant que l'huile de l'amour surpasse le vinaigre de la crainte. C'est pourquoi, s'il intimide les enfants par des menaces et des pénitences humiliantes d'un bon maître, il les anime comme un bon père par les louanges qu'il leur donne, par les récompenses qu'il leur promet et leur distribue, par les caresses qu'il leur fait. Mais jamais il ne les frappe de la main ni de la gaule. Si cependant quelque enfant était incorrigible, il l'enverrait recevoir des parents 10 ou 12 coups de fouet ou de gaule.

[81] 3. Il use d'une grande fermeté à ce que les enfants ne causent ni ne badinent au catéchisme; s'il leur pardonne la première fois, il les menace la seconde, il leur fait faire une pénitence la troisième et il les envoie chercher le fouet convenable la quatrième.

[82] 4. Comme les enfants sont de leur naturel beaucoup portés à rire, il tâche de tenir toujours un grand sérieux et de ne leur rien dire qui les excite à rire tout haut. Il peut cependant et il doit même égayer le catéchisme, qui de soi-même est assez sec, soit par des manières engageantes, soit par de petites pointes d'esprit, soit par de petites et courtes histoires agréables, afin de plaire par là aux enfants et de renouveler leur attention.

[83] 5. Il a pour grande maxime d'interroger beaucoup les enfants et de parler très peu pendant qu'il interroge, réservant à leur faire ou faire faire par quelqu'autre missionnaire une exhortation pathétique, d'un bon quart d'heure, sur quelque grande vérité, sur la fin du catéchisme, afin qu'après avoir éclairé leur esprit par les demandes du catéchisme, leur coeur soit attendri et touché par cette exhortation. De toutes les manières, celle-là est la plus propre pour apprendre en peu de temps le catéchisme aux enfants et pour les convertir à Dieu, comme l'expérience l'a fait connaître.

[84] 6. Pour le temps et les circonstances du catéchisme, voici les règles qu'il garde. Il dîne à onze heures précises. Il va, après l'angélus de midi sonné, à l'église; il récite le chapelet avec les enfants tout haut dans l'église, pendant qu'ils s'assemblent; il chante ensuite deux ou trois couplets d'un cantique.

[85] 7. Le premier ou le second catéchisme de la mission, il fait asseoir les enfants coude à coude, par âge et par ordre, comme les neufs chœurs des anges dans le ciel; et il faut que les enfants gardent cet ordre pendant toute la mission, se plaçant toujours dans le même lieu et auprès des mêmes compagnons; et il appelle chaque banc du nom d'un des neuf chœurs des anges: Chérubins, Séraphins, Trônes, etc. Cette industrie est merveilleuse: 1^o pour tenir les enfants dans l'ordre et le Dieu de l'ordre parmi les enfants; 2^o pour rendre les enfants attentifs et assidus au catéchisme, le compagnon de chaque enfant étant obligé d'avertir le catéchiste de l'absence de son compagnon; 3^o pour abréger le temps du catéchisme, le catéchiste n'étant point obligé d'écrire ou du moins de nommer le nom des enfants, qui est un temps perdu, et voyant d'un clin d'oeil ceux qui manquent au catéchisme et ceux qui y viennent de nouveau.

[86] 8. Après le chapelet récité et les enfants arrangés, il commence le catéchisme en produisant et faisant produire tout haut aux enfants des actes de foi de la présence de Dieu, des actes d'espérance, de charité, de contrition, d'offrande du catéchisme à Jésus-Christ, d'invocation du Saint-Esprit et du secours de la sainte Vierge et de l'Ange gardien.

[87] 9. Ensuite, il fait répéter par un seul ce qui a été appris dans le dernier catéchisme, propose quelque demande, la fait répéter par plusieurs l'un après l'autre, selon l'ordre qu'ils sont rangés, souvent sans rien dire, les désignant seulement avec la main ou la baguette. Par cette manière qui ne fatigue pas beaucoup il peut et il doit interroger quatre ou cinq cents enfants en une heure et demie.

[88] 10. Le catéchisme ne doit ordinairement durer qu'une heure et demie. Quand l'exhortation est faite, il fait sortir

par bancs, si le catéchisme est nombreux, tous les enfants, d'une manière modeste et paisible, sans leur souffrir ces cris et ces mouvements précipités qui sont si ordinaires à la fin des catéchismes.

[89] 11. Après le catéchisme fait, il conduit deux à deux les pauvres, qui ont écouté le catéchisme, à la Providence pour leur faire donner à dîner avec silence et modestie; et pendant qu'ils mangent leur soupe, il leur fait faire quelque lecture ou les interroge encore du catéchisme, étant plus redevable aux pauvres qu'aux riches.

[90] 12. C'est au catéchiste à répondre de la science des enfants qui sont choisis pour faire leur première communion, et il doit pour cela garder les règles qui lui sont prescrites, savoir: 1^o de bien les instruire; 2^o de parler à leurs parents; 3^o de les examiner exactement pour la science; 4^o de s'assurer si les confesseurs leur ont donné l'absolution, par un certain petit mot, que les dits confesseurs doivent dire à ceux à qui ils donnent l'absolution et qu'ils ne disent point aux autres, afin que, par ces précautions et plusieurs autres, ils empêchent de communier indignement les enfants, qui naturellement y sont portés par l'exemple des autres et par la suggestion du malin.

[91] 13. Il ne se servira ordinairement que du *Catéchisme abrégé des missionnaires*, dans lequel les enfants, en sept petites leçons, peuvent apprendre tout ce qui est nécessaire au salut. Je dis ordinairement; car, si le curé de la paroisse où la mission se fait a bien instruit ses enfants et leur a enseigné un catéchisme conçu en d'autres termes, le missionnaire doit aussi s'en servir, afin de n'embrouiller pas les idées des enfants, qui apprennent plus par mémoire que par jugement.